

**Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe supérieure, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Chef-fe de cuisine / cuisinier-ère, session 2026, dans l'académie de GRENOBLE.**

Le Directeur du CROUS Grenoble Alpes,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe supérieure ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de GRENOBLE, au titre de l'année 2026 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe supérieure dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Chef-fe de cuisine / cuisinier-ère, au titre de l'année 2026, dans l'académie de GRENOBLE :

Monsieur TARGE Boris, Directeur Général, président, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Heres.

Madame MILLET Marie Agnes, Attachée d'administration de l'Etat, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble Alpes, Annecy.

Monsieur GIZA Christophe, Assistant ingénieur, expert, Sorbonne Université, Banyuls-sur-Mer.

Madame GAILLARD Caroline, Attachée d'administration de l'Etat, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble Alpes, Le Bourget-du-Lac.

Monsieur DAINOTTO Franck, Coordinateur technique de la restauration, suppléant, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Heres.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 13/05/2026

Le Directeur Général

Boris TARGE